

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure COQUEL

**8. Cession par la commune de Boisseuil des parcelles AV 114, AV 115 et AV 116 à Madame et Monsieur Pluyaud, Madame Barriere et Monsieur Fonseca.**

Dans le cadre du protocole transactionnel d'accord signé avec Madame Marie-Paule Barriere le 5 décembre 2023, la commune s'est engagée à faire procéder au bornage de l'ancien chemin rural de Pereix et à effectuer les cessions au trois propriétaires riverains ayant souhaité l'acquérir : Madame et Monsieur Virginie et Didier PLUYAUD, Madame Marie-Paule Barriere et Monsieur Eric Fonseca.

Un bornage des trois emprises a été réalisé le 20 juin 2024 et le procès-verbal de bornage signé par toutes les parties.

Il a été convenu de céder les parcelles créées à titre gratuit aux trois riverains de la manière suivante :

- la parcelle AV 114 d'une surface de 75 m<sup>2</sup> sera cédée à Madame et Monsieur Virginie et Didier Pluyaud,
- la parcelle AV 115 d'une surface de 184 m<sup>2</sup> sera cédée à Madame Marie-Paule Barriere,
- la parcelle AV 116 d'une surface de 62 m<sup>2</sup> sera cédée à Monsieur Eric Fonseca.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de céder à Madame et Monsieur Virginie et Didier Pluyaud, la parcelle AV 114 d'une surface de 75 m<sup>2</sup>,
- de céder à Madame Marie-Paule Barriere, la parcelle AV 115 d'une surface de 184 m<sup>2</sup>,
- de céder à Monsieur Eric Fonseca, la parcelle AV 116 d'une surface de 62 m<sup>2</sup>,
- de décider que les frais de notaire soient pris en charge par la commune,
- d'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tout document devant intervenir dans le cadre de cette cession.
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

|                |                |                 |                     |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>VOTE 23</b> | <b>POUR 23</b> | <b>CONTRE 0</b> | <b>ABSTENTION 0</b> |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

